

NOUVELLES

du ministère des Affaires
municipales et du Logement



Décembre 2009

[Abonnement](#) | [Désabonnement](#) | [Commentaires](#)

**Simplification du
processus des élections
municipales**

**Revitalisation de
l'infrastructure de
l'Ontario**

**Suivi en ligne des projets
de stimulation de
l'infrastructure de
l'Ontario**

**Points saillants de la
Semaine des
administrations locales
de 2009**

MESSAGE DU MINISTRE JIM WATSON

Récemment, j'ai eu l'honneur de prendre la parole à la conférence annuelle de l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario, qui a eu lieu à Toronto. Cette conférence a été pour moi une occasion formidable de rencontrer les fournisseurs de logements et de les remercier de leurs efforts pour promouvoir le logement abordable en Ontario. [La suite](#)



RÉFORMES LÉGISLATIVES

Des changements seront bientôt apportés à la Loi de 1996 sur les élections municipales, à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, à la Loi de 2001 sur les municipalités, à la Loi de 2006 sur la cité de Toronto et à la Loi sur l'aménagement du territoire. La Loi de 2009 sur la saine gestion publique, qui modifie ces lois, a reçu la sanction royale. Les réformes entreront en vigueur au fur et à mesure que les parties de cette loi seront promulguées. [La suite](#)



FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE

Prêts pour l'action : c'est sur ce thème que s'est déroulée la conférence annuelle de l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario de cette année, tenue à Toronto en novembre. Ce thème reflète la relance économique de l'industrie du logement de l'Ontario. [La suite](#)



[English](#)

Nouvelles est publié par le [ministère des Affaires municipales et du Logement](#)

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#), 2009

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - décembre 2009](#) > Message du ministre

Votre ministère

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement

Pour nous joindre

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Députés
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Salle de lecture virtuelle

En vedette

-  Bulletin électronique
-  Vidéo : Programme de logement abordable
-  Abonnez-vous aux fils RSS

Partager



Autres ressources



Message du ministre

[Envoyer cette page par courriel](#)



Bienvenue une fois de plus à *NOUVELLES*, le bulletin électronique du ministère des Affaires municipales et du Logement qui vous tient au courant du progrès réalisé dans les secteurs du logement et des affaires municipales.

Récemment, j'ai eu l'honneur de prendre la parole à la conférence annuelle de l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario (ALSBLO), qui a eu lieu à Toronto. Cette conférence a été pour moi une occasion formidable de rencontrer les fournisseurs de logements et de les remercier de leurs efforts pour promouvoir le logement abordable en Ontario.

Vous en apprendrez plus sur la conférence de l'ALSBLO dans le numéro de *NOUVELLES* de ce mois-ci.

L'adoption de la *Loi de 2009 sur la saine gestion publique* entraîne des changements dans le processus d'élections municipales. Comme mentionné dans un article de *NOUVELLES*, les élections municipales de l'année prochaine auront lieu le 25 octobre. Désormais, les Ontariens voteront pour les représentants municipaux et les conseillers scolaires de leur choix le quatrième lundi d'octobre, tous les quatre ans.

Les modifications aux lois visent à améliorer la transparence et l'efficacité du processus électoral, de même que la responsabilisation dans ce domaine. Elles visent en outre à créer une situation plus équitable pour tous les candidats et à améliorer l'accessibilité du processus électoral pour les électeurs et les candidats ayant un handicap.

Depuis quelques semaines, des représentants du Ministère parcourent la province afin d'offrir des séances d'information portant sur ces changements. La période des élections municipales est sur le point de commencer, et nous voulons nous assurer que toutes les personnes concernées seront bien au fait des réformes. Une version révisée du guide d'élections municipales sera bientôt offerte sur le site Web du Ministère. Ce guide sera utile tant aux organisateurs qu'aux candidats potentiels des élections de l'année prochaine.

Veuillez nous faire part de vos commentaires. Si le présent numéro vous a été transmis par une tierce partie et que vous voulez continuer à recevoir notre bulletin électronique, veuillez prendre le temps de vous abonner.

J'aimerais vous souhaiter, à vous et à votre famille, un merveilleux temps des Fêtes et une bonne et heureuse année.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,
Jim Watson

[Retour à NOUVELLES - décembre 2009](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - décembre 2009](#) > Réformes Législatives

Votre ministère

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement

Pour nous joindre

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Députés
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Salle de lecture virtuelle

En vedette



Bulletin électronique



Vidéo : Programme de logement abordable



Abonnez-vous aux fils RSS

Partager



Autres ressources

NOUVELLES

du ministère des Affaires municipales et du Logement

Réformes Législatives

[Envoyer cette page par courriel](#)

Des changements seront bientôt apportés à la Loi de 1996 sur les élections municipales, à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, à la Loi de 2001 sur les municipalités, à la Loi de 2006 sur la cité de Toronto et à la Loi sur l'aménagement du territoire.

La Loi de 2009 sur la saine gestion publique, qui modifie ces lois, a reçu la sanction royale. Les réformes entreront en vigueur au fur et à mesure que les parties de cette loi seront promulguées.

« Grâce à ces réformes, nous renforcerons l'intégrité du processus d'élections municipales et assurerons une meilleure protection aux accédants à la propriété », a déclaré Jim Watson, ministre des Affaires municipales et du Logement.

Système d'élections municipales

Plusieurs changements seront apportés à la Loi de 1996 sur les élections municipales. On souhaite notamment :

- avancer la date des élections au quatrième lundi d'octobre, à partir du 25 octobre 2010;
- créer une situation plus équitable pour tous les candidats;
- établir une nouvelle limite de contribution de 5 000 \$ par donateur dans chaque territoire;
- améliorer l'accessibilité du processus électoral pour les électeurs et les candidats ayant un handicap;
- éliminer la possibilité pour les candidats de reporter l'excédent des fonds d'une campagne à une autre (tout excédent existant pourra être conservé en vertu des règles actuelles pour la campagne de 2010).

Système d'élections municipales

Plusieurs changements ont été apportés à la Loi sur les élections municipales afin de créer une situation plus équitable pour tous les candidats et de favoriser l'accessibilité du processus électoral. Voici certains de ces changements:

- avancer la date des élections au quatrième lundi d'octobre, à partir du 25 octobre 2010;
- établir une nouvelle limite de contribution de 5 000 \$ par donateur dans chaque territoire;
- améliorer l'accessibilité du processus électoral pour les électeurs et les candidats ayant un handicap;
- éliminer la possibilité pour les candidats de reporter l'excédent des fonds d'une campagne à une autre (tout excédent existant pourra être conservé en vertu des règles actuelles pour la campagne de 2010).



Code du bâtiment

Modifications proposées à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment :

- favoriser des mesures d'exécution plus sévères contre les constructeurs contrevenants;
- clarifier les critères d'obtention d'un permis de construire;
- améliorer l'application de cette loi.

Réformes municipales et de l'aménagement

Les modifications proposées à la Loi de 2001 sur les municipalités et à la Loi de 2006 sur la cité de Toronto touchent aux finances, à la responsabilisation et à la transparence. Elles visent notamment à :

- préciser que le vérificateur général municipal exerce ses fonctions de façon indépendante;
- abroger tous les arrêtés ou ordonnances de restructuration signés avant le 2 janvier 2005, à l'exception des dispositions d'un arrêté ou d'une ordonnance qui continuent de s'appliquer (cela ne supprimerait pas toute restructuration mise en œuvre par suite des arrêtés ou ordonnances de restructuration municipaux touchés).

Les changements proposés aux lois permettront aux sociétés de services municipaux de mettre en place des structures organisationnelles et des filiales.

D'autres modifications proposées à la Loi de 2006 sur la cité de Toronto, à la Loi de 2001 sur les municipalités et à la Loi sur l'aménagement du territoire visent à :

- conférer un plus grand pouvoir à la ville de Toronto pour qu'elle puisse exiger et réglementer des surfaces de toit autres que les toits verts;
- permettre aux comités de dérogation d'autoriser des dérogations aux règlements de zonage qui ont été adoptés, mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

Liens connexes

- [Élections municipales](#)
- [Code du bâtiment de l'Ontario](#) (en anglais seulement)
- [Loi de 2006 sur la cité de Toronto](#)

[Retour à NOUVELLES - décembre 2009](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | SALLE DE PRESSE | POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [NOUVELLES — Bulletin électronique](#) > [Articles](#) > [Nouvelles - décembre 2009](#) > Faire une grande différence

Votre ministère

- Administration locale
- Aménagement du territoire
- Logement
- Réglementation du bâtiment
- Portails régionaux
- Le Centre d'apprentissage

Votre gouvernement

Pour nous joindre

- Répertoire téléphonique
- Centres ServiceOntario
- Députés
- Questions, renseignements ou commentaires
- Communiquer avec le ministre
- Bureau des services municipaux
- Salle de lecture virtuelle

En vedette



Bulletin électronique



Vidéo : Programme de logement abordable



Abonnez-vous aux fils RSS

Partager



Autres ressources

NOUVELLES

du ministère des Affaires municipales et du Logement

Faire une grande différence

Prêts pour l'action : c'est sur ce thème que s'est déroulée la conférence annuelle de l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario de cette année, tenue à Toronto en novembre. Ce thème reflète la relance économique de l'industrie du logement de l'Ontario.

Jim Watson, ministre des Affaires municipales et du Logement, a reconnu le mérite de l'Association, qui regroupe aujourd'hui plus de 760 fournisseurs de logements sans but lucratif répartis dans 220 collectivités de l'Ontario.

« Vos efforts profitent à plus de 400 000 personnes, a applaudi le ministre Watson en s'adressant aux délégués. Sans l'ombre d'un doute, vous faites une grande différence dans la vie de nombreuses personnes. »

La conférence

Au cours de la conférence de trois jours, les participants ont pu élargir leur réseau, écouter les présentations de plus de 150 spécialistes et participer à plus de 75 ateliers. Ces ateliers portaient notamment sur la Stratégie à long terme de logement abordable, la récession, les droits des locataires et la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté. Environ 1 400 délégués ont participé à la conférence, dont des fournisseurs de logements, des locataires et des fonctionnaires de partout dans la province.

Réseautage

« Cette conférence me donne la chance de répéter mon expérience si agréable de l'année dernière, c'est-à-dire rencontrer les membres en petits groupes pour discuter des dossiers et des préoccupations liés au secteur du logement sans but lucratif », a ajouté le ministre Watson.

Les petites délégations ont permis au ministre de cibler les fournisseurs de logements, de leur communiquer des renseignements et de consolider ses relations avec eux.

L'action

Lors de son allocution, le ministre Watson a déclaré : « Cette conférence est pour moi une bonne occasion de faire le point sur les réalisations de notre gouvernement au cours de la dernière année en ce qui a trait à l'un de nos objectifs les plus chers, c'est-à-dire fournir une demeure abordable et sécuritaire dans un milieu sain à toutes les familles de l'Ontario. »

Le ministre Watson a également abordé les stratégies et les investissements « prêts pour l'action ». « Dans le cadre du Programme Canada-Ontario de logement abordable, a-t-il poursuivi, les trois ordres de gouvernement travaillent de concert afin de fournir des logements abordables, grâce à un investissement de 700 millions de dollars. »

[Envoyer cette page par courriel](#)



Le ministre Watson s'est adressé aux membres de l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario à Toronto, le mois dernier.

Le ministre Watson a conclu ainsi : « Les familles à faible revenu, les hommes et les femmes célibataires, les personnes âgées, les personnes vulnérables et les sans-abris profitent tous des programmes de logement sans but lucratif. »

Liens

- [Association du logement sans but lucratif de l'Ontario](#) (en anglais seulement)

[Retour à NOUVELLES - décembre 2009](#)